



Répondant ou répondante désigné en vue du contrôle des accès au système charlemagne

Annexe 1 (article 2.4)

Entente concernant l'échange de renseignements personnels sur la clientèle au préscolaire, au primaire et au secondaire

entre
le ministère de l'Éducation
et

Nom et code de l'organisme scolaire

En référence à l'article 2.4 de l'*Entente concernant l'échange de renseignements personnels sur la clientèle au préscolaire, au primaire et au secondaire*, la répondante ou le répondant désigné est responsable d'assurer la liaison avec le Ministère en vue du contrôle des accès au système Charlemagne de son organisme scolaire. Cette personne devra également signaler tout incident de sécurité relatif au système Charlemagne dans les meilleurs délais.

Répondante ou répondant du système CHARLEMAGNE

Nom et prénom

Adresse du bureau principal

Téléphone

Adresse de courriel

Signature de la répondante ou du répondant

- En cochant cette case, j'avise le Ministère que je remplace l'ancienne répondante ou l'ancien répondant du système Charlemagne de mon organisme scolaire.

Note : Si la case n'est pas cochée, nous ajouterons cette répondante ou ce répondant à la liste sans retirer l'autre déjà en place.

Directrice générale ou directeur général de l'organisme scolaire

Nom et prénom

Signature de la directrice générale ou du directeur général

Date

- En cochant cette case, je n'autorise que cette répondante ou ce répondant à approuver et signer des demandes d'accès au système Charlemagne (annexes 3).